

Nouvelles diverses

NOUVELLE CONFERENCE DE L'ENTENTE A ROME. — Turin, 8. — Le correspondant à Rome de la Stampa annonce que la conférence de la Grande Entente, à laquelle prendront part des personnalités militaires et M. Sonnino, se réunira, aux Etats-Unis.

AUX ETATS-UNIS. — Washington, 8. — La Chambre a voté à l'unanimité l'émission d'un emprunt de 15 millions de dollars, dont le produit servira à faire des avances aux Alliés dans la proportion d'un demi-million de dollars par mois.

Le Sénat a voté un projet de loi relatif annuellement 1 milliard 850 millions de dollars sur les bénéfices de guerre.

La délégation néerlandaise chargée de négocier avec les Etats-Unis au sujet de l'exportation des produits alimentaires vers la Hollande est arrivée à New-York; elle s'est rendue immédiatement à Washington.

REORGANISATION DE LA FLOTTE GRECQUE. — Londres, 8. — Les Daily News annoncent : « Les gouvernements anglais et grec viennent de conclure un traité important réglant l'envoi d'une mission navale britannique à Athènes. Cette mission sera chargée d'établir un plan de collaboration de la flotte grecque avec celle des Alliés ».

CONFERENCE DE STOCKHOLM. — Londres, 7. — M. Henderson a dit au Congrès des syndicats que ceux qui croient morte la Conférence de Stockholm apprendront peut-être dans quelques heures que la commission parlementaire et la direction du Parti ouvrier ont fait une démarche qui la fait revivre. Cette déclaration de M. Henderson confirme la manière de voir de ceux qui assurent qu'il faut s'attendre à un grave événement. Une réunion des chefs de la Fédération générale des syndicats est convoquée.

Christiana, 8. Hier, la délégation des socialistes russes, venant de Stockholm, et composée de M. Rusanoff, journaliste, a déclaré, dit le *Bergens Aftenblad*, que le point principal en litige à la Conférence de Londres a été celui de savoir s'il convenait d'entamer des pourparlers de paix avec l'ennemi après l'évacuation des territoires occupés. Une motion présentée par les socialistes de la délégation belge a été rejetée, ce qui doit être considéré comme un accroissement du désir de paix qui existe dans les pays de l'Entente. Les socialistes français surtout travaillent en faveur de la Conférence de Stockholm, et ils obtiendront gain de cause, dit M. Rusanoff, quoique les gouvernements menacent de refuser les passe-ports.

Dernières dépêches

LE RAVITAILLEMENT DE LA BELGIQUE ET LA SUISSE. — Berne, 8. — Désirant participer au travail philanthropique du ravitaillement de la Belgique, le Conseil fédéral a demandé aux gouvernements espagnol et hollandais de pouvoir adjoindre deux citoyens suisses aux personnes auxquelles incombe la surveillance de la répartition des vivres en Belgique. Le Conseil fédéral de la France. Après en avoir reçu l'autorisation, il a confié cette mission à MM. Chappuis et von Meyenhuysen-Scherstein. Au moment du départ, le comité hispano-neerlandais responsable de la surveillance de la répartition, a souligné des difficultés. Le Conseil fédéral, n'ayant pas réussi à vaincre, se voit forcé de son plus vif regret, de renoncer à la mise à exécution du projet. Provisoirement, aucun Suisse n'est autorisé à collaborer à l'œuvre du Comité.

L'EMPEREUR AU FRONT NORD-EST. — Berlin, 8. — L'empereur s'est rendu hier sur les champs de bataille de Riga et a spécialement inspecté les passages du fleuve d'Uxküll. Là, il a salué un certain nombre de régiments. Ensuite, il a continué son voyage, le long du petit Raengel, vers Anzing. Le retour a eu lieu via Riga. En compagnie de l'empereur se trouvaient les princes Heinrich et Georges de Prusse. Ce dernier a participé aux combats auprès d'une division de cavalerie.

La route qu'a prise l'empereur conduit dans différentes forêts et à proximité d'une série de bananes positions russes, solidement construites, ayant en partie beaucoup souffert sous notre feu d'artillerie et ayant été prise de la ville et à inspecté les positions et le chantier dévasté par les Russes.

LES REBELLES D'ABYSSINIE VAINCUS. — Berne, 8. — On mande de Djibouti au Temps : On confirme officiellement que Lidsch Jeassu a été tué et ses troupes complètement battues. La nouvelle a été publiée le 5 à Addis Abeba. Les membres du corps diplomatique ont félicité l'impératrice et le premier ministre.

Dans le Pays

Notre ravitaillement. — Amsterdam, 7. — Le gouvernement s'est mis d'accord avec M. Hoover, contrôleur de l'alimentation aux Etats-Unis, pour mettre à la disposition de la Belgique 150.000 tonnes de blé et 40.000 tonnes de maïs, ainsi que les quantités de céréales dont l'exportation en Hollande serait autorisée. Toutefois, le Conseil américain d'exportation n'a pas encore approuvé cet accord.

La récolte au pays de Liège. — D'une correspondance adressée à un journal luxembourgeois :

C'est le moment de la moisson et le temps est superbe. J'en ai profité pour aller dans les villages qui forment le commencement de la Hesbaye. Je m'arrêtais devant une ferme où une batteuse mue par une locomobile est en activité. On est en train de battre l'avoine sous la surveillance d'un garde champêtre de la localité. Je m'enquiers de la valeur de la moisson. Elle est belle, me répond-on, mais on ne peut pas dire qu'elle est abondante. Ainsi, une vigne (436 m) ensemencée de froment donne, en mai, un peu plus de 800 kilos de grains. Cette année, le rendement est de 80 kilos tout au plus. Le rendement du seigle a peu varié. L'avoine est belle, mais plus légère que l'an dernier. Des sacs spéciaux qui, remplis de froment, nous ont permis de peser 75 kilos, n'en pèsent plus qu'un peu moins de 70. On ne peut pas dire qu'un grain d'avoine pèse un tiers ou moins que l'an passé.

Chronique Locale

Le beurre. — La ration individuelle de beurre est fixée à cette somme à 75 grammes, aux prix de : beurre 53 centimes la ration; beurre crême 55 centimes la ration; beurre demi-salé 57 centimes la ration. Tous changements ou demandes de carte ne seront acceptés que les mercredi, jeudi et vendredi, de 9 à 11 h. et de 3 à 6 h. — Le Comité.

Distribution de sucre. — Une distribution de sucre aura lieu dans les magasins communaux de Jambes et de Saint-Servais à partir du mercredi 11 courant, dans l'ordre suivant :

1. Les habitants des 11 et 12 sections; 2. Les habitants des 13 et 14 sections; 3. Les habitants des 15, 16 et 17 sections; 4. Les habitants des 18 et 19 sections; 5. Les habitants des 20 et 21 sections; 6. Les habitants des 22 et 23 sections; 7. Les habitants des 24 et 25 sections; 8. Les habitants des 26 et 27 sections; 9. Les habitants des 28 et 29 sections; 10. Les habitants des 30 et 31 sections; 11. Les habitants des 32 et 33 sections; 12. Les habitants des 34 et 35 sections; 13. Les habitants des 36 et 37 sections; 14. Les habitants des 38 et 39 sections; 15. Les habitants des 40 et 41 sections; 16. Les habitants des 42 et 43 sections; 17. Les habitants des 44 et 45 sections; 18. Les habitants des 46 et 47 sections; 19. Les habitants des 48 et 49 sections; 20. Les habitants des 50 et 51 sections; 21. Les habitants des 52 et 53 sections; 22. Les habitants des 54 et 55 sections; 23. Les habitants des 56 et 57 sections; 24. Les habitants des 58 et 59 sections; 25. Les habitants des 60 et 61 sections; 26. Les habitants des 62 et 63 sections; 27. Les habitants des 64 et 65 sections; 28. Les habitants des 66 et 67 sections; 29. Les habitants des 68 et 69 sections; 30. Les habitants des 70 et 71 sections; 31. Les habitants des 72 et 73 sections; 32. Les habitants des 74 et 75 sections; 33. Les habitants des 76 et 77 sections; 34. Les habitants des 78 et 79 sections; 35. Les habitants des 80 et 81 sections; 36. Les habitants des 82 et 83 sections; 37. Les habitants des 84 et 85 sections; 38. Les habitants des 86 et 87 sections; 39. Les habitants des 88 et 89 sections; 40. Les habitants des 90 et 91 sections; 41. Les habitants des 92 et 93 sections; 42. Les habitants des 94 et 95 sections; 43. Les habitants des 96 et 97 sections; 44. Les habitants des 98 et 99 sections; 45. Les habitants des 100 et 101 sections; 46. Les habitants des 102 et 103 sections; 47. Les habitants des 104 et 105 sections; 48. Les habitants des 106 et 107 sections; 49. Les habitants des 108 et 109 sections; 50. Les habitants des 110 et 111 sections; 51. Les habitants des 112 et 113 sections; 52. Les habitants des 114 et 115 sections; 53. Les habitants des 116 et 117 sections; 54. Les habitants des 118 et 119 sections; 55. Les habitants des 120 et 121 sections; 56. Les habitants des 122 et 123 sections; 57. Les habitants des 124 et 125 sections; 58. Les habitants des 126 et 127 sections; 59. Les habitants des 128 et 129 sections; 60. Les habitants des 130 et 131 sections; 61. Les habitants des 132 et 133 sections; 62. Les habitants des 134 et 135 sections; 63. Les habitants des 136 et 137 sections; 64. Les habitants des 138 et 139 sections; 65. Les habitants des 140 et 141 sections; 66. Les habitants des 142 et 143 sections; 67. Les habitants des 144 et 145 sections; 68. Les habitants des 146 et 147 sections; 69. Les habitants des 148 et 149 sections; 70. Les habitants des 150 et 151 sections; 71. Les habitants des 152 et 153 sections; 72. Les habitants des 154 et 155 sections; 73. Les habitants des 156 et 157 sections; 74. Les habitants des 158 et 159 sections; 75. Les habitants des 160 et 161 sections; 76. Les habitants des 162 et 163 sections; 77. Les habitants des 164 et 165 sections; 78. Les habitants des 166 et 167 sections; 79. Les habitants des 168 et 169 sections; 80. Les habitants des 170 et 171 sections; 81. Les habitants des 172 et 173 sections; 82. Les habitants des 174 et 175 sections; 83. Les habitants des 176 et 177 sections; 84. Les habitants des 178 et 179 sections; 85. Les habitants des 180 et 181 sections; 86. Les habitants des 182 et 183 sections; 87. Les habitants des 184 et 185 sections; 88. Les habitants des 186 et 187 sections; 89. Les habitants des 188 et 189 sections; 90. Les habitants des 190 et 191 sections; 91. Les habitants des 192 et 193 sections; 92. Les habitants des 194 et 195 sections; 93. Les habitants des 196 et 197 sections; 94. Les habitants des 198 et 199 sections; 95. Les habitants des 200 et 201 sections; 96. Les habitants des 202 et 203 sections; 97. Les habitants des 204 et 205 sections; 98. Les habitants des 206 et 207 sections; 99. Les habitants des 208 et 209 sections; 100. Les habitants des 210 et 211 sections; 101. Les habitants des 212 et 213 sections; 102. Les habitants des 214 et 215 sections; 103. Les habitants des 216 et 217 sections; 104. Les habitants des 218 et 219 sections; 105. Les habitants des 220 et 221 sections; 106. Les habitants des 222 et 223 sections; 107. Les habitants des 224 et 225 sections; 108. Les habitants des 226 et 227 sections; 109. Les habitants des 228 et 229 sections; 110. Les habitants des 230 et 231 sections; 111. Les habitants des 232 et 233 sections; 112. Les habitants des 234 et 235 sections; 113. Les habitants des 236 et 237 sections; 114. Les habitants des 238 et 239 sections; 115. Les habitants des 240 et 241 sections; 116. Les habitants des 242 et 243 sections; 117. Les habitants des 244 et 245 sections; 118. Les habitants des 246 et 247 sections; 119. Les habitants des 248 et 249 sections; 120. Les habitants des 250 et 251 sections; 121. Les habitants des 252 et 253 sections; 122. Les habitants des 254 et 255 sections; 123. Les habitants des 256 et 257 sections; 124. Les habitants des 258 et 259 sections; 125. Les habitants des 260 et 261 sections; 126. Les habitants des 262 et 263 sections; 127. Les habitants des 264 et 265 sections; 128. Les habitants des 266 et 267 sections; 129. Les habitants des 268 et 269 sections; 130. Les habitants des 270 et 271 sections; 131. Les habitants des 272 et 273 sections; 132. Les habitants des 274 et 275 sections; 133. Les habitants des 276 et 277 sections; 134. Les habitants des 278 et 279 sections; 135. Les habitants des 280 et 281 sections; 136. Les habitants des 282 et 283 sections; 137. Les habitants des 284 et 285 sections; 138. Les habitants des 286 et 287 sections; 139. Les habitants des 288 et 289 sections; 140. Les habitants des 290 et 291 sections; 141. Les habitants des 292 et 293 sections; 142. Les habitants des 294 et 295 sections; 143. Les habitants des 296 et 297 sections; 144. Les habitants des 298 et 299 sections; 145. Les habitants des 300 et 301 sections; 146. Les habitants des 302 et 303 sections; 147. Les habitants des 304 et 305 sections; 148. Les habitants des 306 et 307 sections; 149. Les habitants des 308 et 309 sections; 150. Les habitants des 310 et 311 sections; 151. Les habitants des 312 et 313 sections; 152. Les habitants des 314 et 315 sections; 153. Les habitants des 316 et 317 sections; 154. Les habitants des 318 et 319 sections; 155. Les habitants des 320 et 321 sections; 156. Les habitants des 322 et 323 sections; 157. Les habitants des 324 et 325 sections; 158. Les habitants des 326 et 327 sections; 159. Les habitants des 328 et 329 sections; 160. Les habitants des 330 et 331 sections; 161. Les habitants des 332 et 333 sections; 162. Les habitants des 334 et 335 sections; 163. Les habitants des 336 et 337 sections; 164. Les habitants des 338 et 339 sections; 165. Les habitants des 340 et 341 sections; 166. Les habitants des 342 et 343 sections; 167. Les habitants des 344 et 345 sections; 168. Les habitants des 346 et 347 sections; 169. Les habitants des 348 et 349 sections; 170. Les habitants des 350 et 351 sections; 171. Les habitants des 352 et 353 sections; 172. Les habitants des 354 et 355 sections; 173. Les habitants des 356 et 357 sections; 174. Les habitants des 358 et 359 sections; 175. Les habitants des 360 et 361 sections; 176. Les habitants des 362 et 363 sections; 177. Les habitants des 364 et 365 sections; 178. Les habitants des 366 et 367 sections; 179. Les habitants des 368 et 369 sections; 180. Les habitants des 370 et 371 sections; 181. Les habitants des 372 et 373 sections; 182. Les habitants des 374 et 375 sections; 183. Les habitants des 376 et 377 sections; 184. Les habitants des 378 et 379 sections; 185. Les habitants des 380 et 381 sections; 186. Les habitants des 382 et 383 sections; 187. Les habitants des 384 et 385 sections; 188. Les habitants des 386 et 387 sections; 189. Les habitants des 388 et 389 sections; 190. Les habitants des 390 et 391 sections; 191. Les habitants des 392 et 393 sections; 192. Les habitants des 394 et 395 sections; 193. Les habitants des 396 et 397 sections; 194. Les habitants des 398 et 399 sections; 195. Les habitants des 400 et 401 sections; 196. Les habitants des 402 et 403 sections; 197. Les habitants des 404 et 405 sections; 198. Les habitants des 406 et 407 sections; 199. Les habitants des 408 et 409 sections; 200. Les habitants des 410 et 411 sections; 201. Les habitants des 412 et 413 sections; 202. Les habitants des 414 et 415 sections; 203. Les habitants des 416 et 417 sections; 204. Les habitants des 418 et 419 sections; 205. Les habitants des 420 et 421 sections; 206. Les habitants des 422 et 423 sections; 207. Les habitants des 424 et 425 sections; 208. Les habitants des 426 et 427 sections; 209. Les habitants des 428 et 429 sections; 210. Les habitants des 430 et 431 sections; 211. Les habitants des 432 et 433 sections; 212. Les habitants des 434 et 435 sections; 213. Les habitants des 436 et 437 sections; 214. Les habitants des 438 et 439 sections; 215. Les habitants des 440 et 441 sections; 216. Les habitants des 442 et 443 sections; 217. Les habitants des 444 et 445 sections; 218. Les habitants des 446 et 447 sections; 219. Les habitants des 448 et 449 sections; 220. Les habitants des 450 et 451 sections; 221. Les habitants des 452 et 453 sections; 222. Les habitants des 454 et 455 sections; 223. Les habitants des 456 et 457 sections; 224. Les habitants des 458 et 459 sections; 225. Les habitants des 460 et 461 sections; 226. Les habitants des 462 et 463 sections; 227. Les habitants des 464 et 465 sections; 228. Les habitants des 466 et 467 sections; 229. Les habitants des 468 et 469 sections; 230. Les habitants des 470 et 471 sections; 231. Les habitants des 472 et 473 sections; 232. Les habitants des 474 et 475 sections; 233. Les habitants des 476 et 477 sections; 234. Les habitants des 478 et 479 sections; 235. Les habitants des 480 et 481 sections; 236. Les habitants des 482 et 483 sections; 237. Les habitants des 484 et 485 sections; 238. Les habitants des 486 et 487 sections; 239. Les habitants des 488 et 489 sections; 240. Les habitants des 490 et 491 sections; 241. Les habitants des 492 et 493 sections; 242. Les habitants des 494 et 495 sections; 243. Les habitants des 496 et 497 sections; 244. Les habitants des 498 et 499 sections; 245. Les habitants des 500 et 501 sections; 246. Les habitants des 502 et 503 sections; 247. Les habitants des 504 et 505 sections; 248. Les habitants des 506 et 507 sections; 249. Les habitants des 508 et 509 sections; 250. Les habitants des 510 et 511 sections; 251. Les habitants des 512 et 513 sections; 252. Les habitants des 514 et 515 sections; 253. Les habitants des 516 et 517 sections; 254. Les habitants des 518 et 519 sections; 255. Les habitants des 520 et 521 sections; 256. Les habitants des 522 et 523 sections; 257. Les habitants des 524 et 525 sections; 258. Les habitants des 526 et 527 sections; 259. Les habitants des 528 et 529 sections; 260. Les habitants des 530 et 531 sections; 261. Les habitants des 532 et 533 sections; 262. Les habitants des 534 et 535 sections; 263. Les habitants des 536 et 537 sections; 264. Les habitants des 538 et 539 sections; 265. Les habitants des 540 et 541 sections; 266. Les habitants des 542 et 543 sections; 267. Les habitants des 544 et 545 sections; 268. Les habitants des 546 et 547 sections; 269. Les habitants des 548 et 549 sections; 270. Les habitants des 550 et 551 sections; 271. Les habitants des 552 et 553 sections; 272. Les habitants des 554 et 555 sections; 273. Les habitants des 556 et 557 sections; 274. Les habitants des 558 et 559 sections; 275. Les habitants des 560 et 561 sections; 276. Les habitants des 562 et 563 sections; 277. Les habitants des 564 et 565 sections; 278. Les habitants des 566 et 567 sections; 279. Les habitants des 568 et 569 sections; 280. Les habitants des 570 et 571 sections; 281. Les habitants des 572 et 573 sections; 282. Les habitants des 574 et 575 sections; 283. Les habitants des 576 et 577 sections; 284. Les habitants des 578 et 579 sections; 285. Les habitants des 580 et 581 sections; 286. Les habitants des 582 et 583 sections; 287. Les habitants des 584 et 585 sections; 288. Les habitants des 586 et 587 sections; 289. Les habitants des 588 et 589 sections; 290. Les habitants des 590 et 591 sections; 291. Les habitants des 592 et 593 sections; 292. Les habitants des 594 et 595 sections; 293. Les habitants des 596 et 597 sections; 294. Les habitants des 598 et 599 sections; 295. Les habitants des 600 et 601 sections; 296. Les habitants des 602 et 603 sections; 297. Les habitants des 604 et 605 sections; 298. Les habitants des 606 et 607 sections; 299. Les habitants des 608 et 609 sections; 300. Les habitants des 610 et 611 sections; 301. Les habitants des 612 et 613 sections; 302. Les habitants des 614 et 615 sections; 303. Les habitants des 616 et 617 sections; 304. Les habitants des 618 et 619 sections; 305. Les habitants des 620 et 621 sections; 306. Les habitants des 622 et 623 sections; 307. Les habitants des 624 et 625 sections; 308. Les habitants des 626 et 627 sections; 309. Les habitants des 628 et 629 sections; 310. Les habitants des 630 et 631 sections; 311. Les habitants des 632 et 633 sections; 312. Les habitants des 634 et 635 sections; 313. Les habitants des 636 et 637 sections; 314. Les habitants des 638 et 639 sections; 315. Les habitants des 640 et 641 sections; 316. Les habitants des 642 et 643 sections; 317. Les habitants des 644 et 645 sections; 318. Les habitants des 646 et 647 sections; 319. Les habitants des 648 et 649 sections; 320. Les habitants des 650 et 651 sections; 321. Les habitants des 652 et 653 sections; 322. Les habitants des 654 et 655 sections; 323. Les habitants des 656 et 657 sections; 324. Les habitants des 658 et 659 sections; 325. Les habitants des 660 et 661 sections; 326. Les habitants des 662 et 663 sections; 327. Les habitants des 664 et 665 sections; 328. Les habitants des 666 et 667 sections; 329. Les habitants des 668 et 669 sections; 330. Les habitants des 670 et 671 sections; 331. Les habitants des 672 et 673 sections; 332. Les habitants des 674 et 675 sections; 333. Les habitants des 676 et 677 sections; 334. Les habitants des 678 et 679 sections; 335. Les habitants des 680 et 681 sections; 336. Les habitants des 682 et 683 sections; 337. Les habitants des 684 et 685 sections; 338. Les habitants des 686 et 687 sections; 339. Les habitants des 688 et 689 sections; 340. Les habitants des 690 et 691 sections; 341. Les habitants des 692 et 693 sections; 342. Les habitants des 694 et 695 sections; 343. Les habitants des 696 et 697 sections; 344. Les habitants des 698 et 699 sections; 345. Les habitants des 700 et 701 sections; 346. Les habitants des 702 et 703 sections; 347. Les habitants des 704 et 705 sections; 348. Les habitants des 706 et 707 sections; 349. Les habitants des 708 et 709 sections; 350. Les habitants des 710 et 711 sections; 351. Les habitants des 712 et 713 sections; 352. Les habitants des 714 et 715 sections; 353. Les habitants des 716 et 717 sections; 354. Les habitants des 718 et 719 sections; 355. Les habitants des 720 et 721 sections; 356. Les habitants des 722 et 723 sections; 357. Les habitants des 724 et 725 sections; 358. Les habitants des 726 et 727 sections; 359. Les habitants des 728 et 729 sections; 360. Les habitants des 730 et 731 sections; 361. Les habitants des 732 et 733 sections; 362. Les habitants des 734 et 735 sections; 363. Les habitants des 736 et 737 sections; 364. Les habitants des 738 et 739 sections; 365. Les habitants des 740 et 741 sections; 366. Les habitants des 742 et 743 sections; 367. Les habitants des 744 et 745 sections; 368. Les habitants des 746 et 747 sections; 369. Les habitants des 748 et 749 sections; 370. Les habitants des 750 et 751 sections; 371. Les habitants des 752 et 753 sections; 372. Les habitants des 754 et 755 sections; 373. Les habitants des 756 et 757 sections; 374. Les habitants des 758 et 759 sections; 375. Les habitants des 760 et 761 sections; 376. Les habitants des 762 et 763 sections; 377. Les habitants des 764 et 765 sections; 378. Les habitants des 766 et 767 sections; 379. Les habitants des 768 et 769 sections; 380. Les habitants des 770 et 771 sections; 381. Les habitants des 772 et 773 sections; 382. Les habitants des 774 et 775 sections; 383. Les habitants des 776 et 777 sections; 384. Les habitants des 778 et 779 sections; 385. Les habitants des 780 et 781 sections; 386. Les habitants des 782 et 783 sections; 387. Les habitants des 784 et 785 sections; 388. Les habitants des 786 et 787 sections; 389. Les habitants des 788 et 789 sections; 390. Les habitants des 790 et 791 sections; 391. Les habitants des 792 et 793 sections; 392. Les habitants des 794 et 795 sections; 393. Les habitants des 796 et 797 sections; 394. Les habitants des 798 et 799 sections; 395. Les habitants des 800 et 801 sections; 396. Les habitants des 802 et 803 sections; 397. Les habitants des 804 et 805 sections; 398. Les habitants des 806 et 807 sections; 399. Les habitants des 808 et 809 sections; 400. Les habitants des 810 et 811 sections; 401. Les habitants des 812 et 813 sections; 402. Les habitants des 814 et 815 sections; 403. Les habitants des 816 et 817 sections; 404. Les habitants des 818 et 819 sections; 405. Les habitants des 820 et 821 sections; 406. Les habitants des 822 et 823 sections; 407. Les habitants des 824 et 825 sections; 408. Les habitants des 826 et 827 sections; 409. Les habitants des 828 et 829 sections; 410. Les habitants des 830 et 831 sections; 411. Les habitants des 832 et 833 sections; 412. Les habitants des 834 et 835 sections; 413. Les habitants des 836 et 837 sections; 414. Les habitants des 838 et 839 sections; 415. Les habitants des 840 et 841 sections; 416. Les habitants des 842 et 843 sections; 417. Les habitants des 844 et 845 sections; 418. Les habitants des 846 et 847 sections; 419. Les habitants des 848 et 849 sections; 420. Les habitants des 850 et 851 sections; 421. Les habitants des 852 et 853 sections; 422. Les habitants des 854 et 855 sections; 423. Les habitants des 856 et 857 sections; 424. Les habitants des 858 et 859 sections; 425. Les habitants des 860 et 861 sections; 426. Les habitants des 862 et 863 sections; 427. Les habitants des 864 et 865 sections; 428. Les habitants des 866 et 867 sections; 429. Les habitants des 868 et 869 sections; 430. Les habitants des 870 et 871 sections; 431. Les habitants des 872 et 873 sections; 432. Les habitants des 874 et 875 sections; 433. Les habitants des 876 et 877 sections; 434. Les habitants des 878 et 879 sections; 435. Les habitants des 880 et 881 sections; 436. Les habitants des 882 et 883 sections; 437. Les habitants des 884 et 885 sections; 438. Les habitants des 886 et 887 sections; 439. Les habitants des 888 et 889 sections; 440. Les habitants des 890 et 891 sections; 441. Les habitants des 892 et 893 sections; 442. Les habitants des 894 et 895 sections; 443. Les habitants des 896 et 897 sections; 444. Les habitants des 898 et 899 sections; 445. Les habitants des 900 et 901 sections; 446. Les habitants des 902 et 903 sections; 447. Les habitants des 904 et 905 sections; 448. Les habitants des 906 et 907 sections; 449. Les habitants des 908 et 909 sections; 450. Les habitants des 910 et 911 sections; 451. Les habitants des 912 et 913 sections; 452. Les habitants des 914 et 915 sections; 453. Les habitants des 916 et 917 sections; 454. Les habitants des 918 et 919 sections; 455. Les habitants des 920 et 921 sections; 456. Les habitants des 922 et 923 sections; 457. Les habitants des 924 et 925 sections; 458. Les habitants des 926 et 927 sections; 459. Les habitants des 928 et 929 sections; 460. Les habitants des 930 et 931 sections; 461. Les habitants des 932 et 933 sections; 462. Les habitants des 934 et 935 sections; 463. Les habitants des 936 et 937 sections; 464. Les habitants des 938 et 939 sections; 465. Les habitants des 940 et 941 sections; 466. Les habitants des 942 et 943 sections; 467. Les habitants des 944 et 945 sections; 468. Les habitants des 946 et 947 sections; 469. Les habitants des 948 et 949 sections; 470. Les habitants des 950 et 951 sections; 471. Les habitants des 952 et 953 sections; 472. Les habitants des 954 et 955 sections; 473. Les habitants des 956 et 957 sections; 474. Les habitants des 958 et 959 sections; 475. Les habitants des 960 et 961 sections; 476. Les habitants des 962 et 963 sections; 477. Les habitants des 964 et 965 sections; 478. Les habitants des 966 et 967 sections; 479. Les habitants des 968 et 969 sections; 480. Les habitants des 970 et 971 sections; 481. Les habitants des 972 et 973 sections; 482. Les habitants des 974 et 975 sections; 483. Les habitants des 976 et 977 sections; 484. Les habitants des 978 et 979 sections; 485. Les habitants des 980 et 981 sections; 486. Les habitants des 982 et 983 sections; 487. Les habitants des 984 et 985 sections; 488. Les habitants des 986 et 987 sections; 489. Les habitants des 988 et 989 sections; 490. Les habitants des 990 et 991 sections; 491. Les habitants des 992 et 993 sections; 492. Les habitants des 994 et 995 sections; 493. Les habitants des 996 et 997 sections; 494. Les habitants des 998 et 999 sections; 495. Les habitants des 1000 et 1001 sections; 496. Les habitants des 1002 et 1003 sections; 497. Les habitants des 1004 et 1005 sections; 498. Les habitants des 1006 et 1007 sections; 499. Les habitants des 1008 et 1009 sections; 500. Les habitants des 1010 et 1011 sections; 501. Les habitants des 1012 et 1013 sections; 502. Les habitants des 1014 et 1015 sections; 503. Les habitants des 1016 et 1017 sections; 504. Les habitants des 1018 et 1019 sections; 505. Les habitants des 1020 et 1021 sections; 506. Les habitants des 1022 et 1023 sections; 507. Les habitants des 1024 et 1025 sections; 508. Les habitants des 1026 et 1027 sections; 509. Les habitants des 1028 et 1029 sections; 510. Les habitants des 1030 et 1031 sections; 511. Les habitants des 1032 et 1033 sections; 512. Les habitants des 1034 et 1035 sections; 513. Les habitants des 1036 et 1037 sections; 514. Les habitants des 1038 et 1039 sections; 515. Les habitants des 1040 et 1041 sections; 516. Les habitants des 1042 et 1043 sections; 517. Les habitants des 1044 et 1045 sections; 518. Les habitants des 1046 et 1047 sections; 519. Les habitants des 1048 et 1049 sections; 520. Les habitants des 1050 et 1051 sections; 521. Les habitants des 1052 et 1053 sections; 522. Les habitants des 1054 et 1055 sections; 523. Les habitants des 1056 et 1057 sections; 524. Les habitants des 1058 et 1059 sections; 525. Les habitants des 1060 et 1061 sections; 526. Les habitants des 1062 et 1063 sections; 527. Les habitants des 1064 et 1065 sections; 528. Les habitants des 1066 et 1067 sections; 529. Les habitants des 1068 et 1069 sections; 530. Les habitants des 1070 et 1071 sections; 531. Les habitants des 1072 et 1073 sections; 532. Les habitants des 1074 et 1075 sections; 533. Les habitants des 1076 et 1077 sections; 534. Les habitants des 1078 et 1079 sections; 535. Les habitants des 1080 et 1081 sections; 536. Les habitants des 1082 et 1083 sections; 537. Les habitants des 1084 et 1085 sections; 538. Les habitants des 1086 et 1087 sections; 539. Les habitants des 1088 et 1089 sections; 540. Les habitants des 1090 et 1091 sections; 541. Les habitants des 1092 et 1093 sections; 542. Les habitants des 1094 et 1095 sections; 543. Les habitants des 1096 et 1097 sections; 544. Les habitants des 1098 et 1099 sections; 545. Les habitants des 1100 et 1101 sections; 546. Les habitants des 1102 et 1103 sections; 547. Les habitants des 1104 et 1105 sections; 548. Les habitants des 1106 et 1107 sections; 549. Les habitants des 1108 et 1109 sections; 550. Les habitants des 1110 et 1111 sections; 551. Les habitants des 1112 et 1113 sections; 552. Les habitants des 1114 et 1115 sections; 553. Les habitants des 1116 et 111